

CONTRELEC AU SERVICE DE L'EFFICACITE

ÉNERGÉTIQUE AU BENIN:

CAS DE LA LICENCE 150



Depuis plusieurs décennies, le pays est confronté déficit : la demande est supérieure

à l'offre, comme conséquences immédiates:

- > La non couverture de l'ensemble du territoire national ;
- > le faible taux d'accès à l'électricité.
- Taux National: 36,96%;
- Taux urbain : 54,64% ;
- Taux en milieu rural: 11,10%.





Le Bénin est un pays importateur net d'énergie

électrique (taux d'autosuffisance : 37,88%)

dépendant ainsi de l'extérieur (Ghana-Nigéria-

Côte d'Ivoire) pour ses approvisionnements

énergétiques.



Mais cette demande est due entre

autres, à l'existence des appareils

énergétivores et les gaspillages liés à

l'utilisation non rationnelle de l'énergie

électrique.



— Les Importateurs de véhicules d'occasion des pays occidentaux et asiatiques les remplissent parfois de tout type d'appareils électroménagers et autres articles : Ces produits parfois non désirés dans ces pays sont bradés sur le marché national.



Il s'est développé depuis quelques années, le commerce d'importation par conteneurs, de matériels d'occasion (usagés) ou déstockés venus des pays d'Europe, d'Amérique ou d'Asie.

Ces appareils sont pour la plupart, de faibles performances énergétiques et ne sont plus désirés dans ces pays où la politique d'efficacité énergétique est beaucoup plus rigoureuse.



- Les équipements issus du commerce informel avec le Nigéria , pays voisins et parfois l'Asie ;
- Les lampes, ventilateurs, téléviseurs, climatiseurs, etc.
 sont retrouvés un peu partout et cédés aux consommateurs : facture d'électricité élevée et faible fiabilité de ces équipements.

En raison du phénomène de la globalisation et de la mondialisation de l'économie, les produits qui ne peuvent plus pénétrer les pays développés règlementés par des normes de performance énergétique, sont déversés à flots sur le continent africain à cause de la porosité et à la perméabilité de nos frontières.





- ☐ Les ménages ;
- ☐ les grosses unités de production (les usines);
- □ les entreprises (GSM / télécommunication , banques / d'assurance , etc.);
- □ L'Etat.

Font face chaque fois à des factures d'électricité de plus en plus élevées dans un contexte de crise économique généralisée.

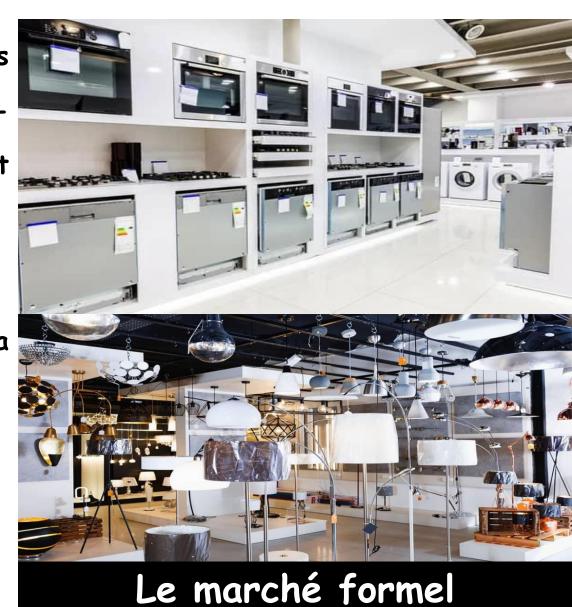


Facture énergétique élevée!

 Des opérateurs économiques importent des équipements neufs des pays occidentaux asiatiques, etc.. Mais ces équipements ne sont pas toujours aux normes :

 Absence d'un cadre juridico-institutionnel, il y a quelques années.

Mais depuis 2020, le vide a été comblé.



FACE A TOUT CECI, QUE

FAUT IL FAIRE?



Diversification des sources
 d'approvisionnement (renforcement de l'offre);



❖ Gestion efficace de la demande (abaisser la demande) : suppression des appareils énergivores, mise en place de politiques rigoureuses d'économie d'énergie.



LES INITIATIVES DES ANNEES 1990 A NOS JOURS

- Conscient de cette problématique, des initiatives ont été lancées déjà à partir des années 1990, pour intégrer progressivement la notion d'efficacité énergétique.
- □ RESUCE : des actions de redressement de la facture électrique de l'Etat.
- □ Entre 2005 2006 CRESUCE : optimisation des consommations électriques du secteur public.
- ☐ Création de l'ABERME
- □ Projet de Fourniture des Services d'Énergie (PFSE),
- □ le Projet de Développement d'Accès à l'Energie Moderne (DAEM),
- □ le Projet d'Amélioration des Services Energétiques (PASE), etc.
- □ le Projet Millénium Challenge Account (MCA), : audits énergétiques avec des projets pilotes sans occulter le renforcement des capacités des acteurs du secteur.
- ☐ Adoption tout récemment de la Politique Nationale de Maitrise de l'Energie (PONAME).



REFORME REGLEMENTAIRE

A partir de 2018, d'importantes reformes :

- Le décret N°2018-563 du 19 décembre 2018 fixant les normes minimales de performance énergétique et le système d'étiquetage énergétique des lampes et climatiseurs individuels ;
- □ l'arrêté N°013/ MPD/ MEF / ME / DC / SGM / DGRE / ABERME /SA/ 010SGG20 du

 15 octobre 2020 portant procédure d'importation des lampes, climatiseurs individuels
 et réfrigérateurs ;
- □ Décret n° 2025-405 du 16 juillet 2025, érigeant CONTRELEC en Agence de Contrôle des Installations Électriques Intérieures et de l'Efficacité Énergétique, lui conférant les attributions de l'ex-ABERME.



REGLEMENTATION

La mise en application du

décret et de l'arrêté cités



supra a imposé la délivrance

de la LICENCE 150 en



République du Bénin.

LICENCE 150

QU'EST CE QUE LA LICENCE 150 ?

C'est un certificat qui est délivré aux importateurs d'importation toute décision avant de lampes, réfrigérateurs / congélateurs climatiseurs, République du Bénin après s'être assuré que ces équipements respectent les normes minimales performance énergétique.



RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

MINISTERE DE L'ENERGIE, DE L'EAU ET DES MINES AGENCE DE CONTROLE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES INTERIEURES



API

AUTORISATION PREALABLE D'IMPORTATION

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ AUX NORMES DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

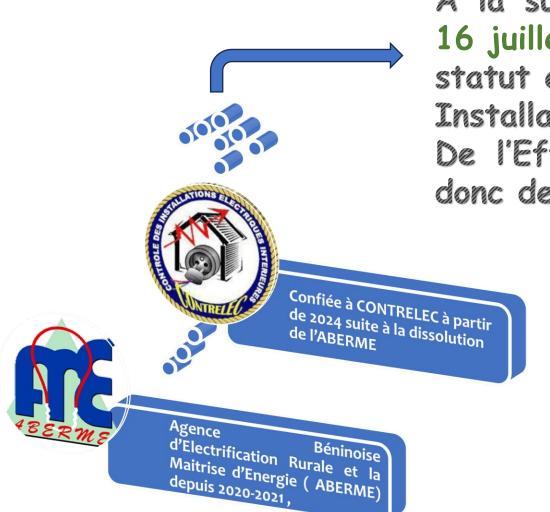
1. IMPORTATEUR N° Co				N° Compte Contribuable 3200700085212		o de Licence 00091	5. Date Demande 28/01/2025	5. Date Demande 28/01/2025	
SOCIETE "MAYFAIR" SARL 01 BP 1242 COTONOU TOKPA HOHO					6. Référence Autorisation			7. Date Autorisation	
					00003		28/02/2025		
					8. Date de Début de Validité 28/02/2025		9. Date de Fin de Validité 23/02/2026		
2. EXPORTATEUR						т	11. Date DVT 12/01/2025		
						ence Facture	13. Date Facture 16/12/2024		
INTERDAS SPA VIA SILVESTRO SANVITO, 55					14. Devise Facture EUR		15. Montant Total 35360		
3 DÉC	3. DÉCLARANT Code Agrément :					de Licence	17. Nombre Total	17. Nombre Total Article	
5. DECLARANT Code Agrerment .					Usage Unique		3		
U.T. C. TEL: 31-37-05/31-45-75 TELEX: 5196					18. Pays de Provenance Italie		19. Mode de Transport Transport maritime		
					20. Masse Brute (kg) 7293.6		21. Masse Nette (kg) 6515.9		
22. Artic	les						T .		
N° Article	Code SH	Description Commerc	iale Marchandise	Pays d'O	rigine	Fabricant/Fournisseur	Type de Quota	Quota Alloué	
1	8418109000	REFRIGER. COMBI I	G8SN2EX MARQUE	Pologne		INTERDAS SPA VIA SILVESTRO SANVITO, 55 21100 VARESE Italie 19932832911 INTERDAS SPA VIA SILVESTRO SANVITO, 55 21100 VARESE Italie 1993282911 1993282911	NOMBRE, UNITE, TETE,	21.00	
2	8418309000	FREEZER CE210 MA	RQUE IGNIS	Italie			NOMBRE, UNITE, TETE,	3.00	
3	8418309000	FREEZER CO310EG	MARQUE IGNIS	Italie		INTERDAS SPA VIA SILVESTRO SANVITO, 55 21100 VARESE Italie +39332832911	NOMBRE, UNITE, TETE,	1.00	
Sous-total de la page								25.00	
TOTAL GÉNÉRAL TOUTES PAGES								25.00	
	rvations								
FREEZ	ER CE210 M ER CO310E	our les articles suiva IARQUE IGNIS : Tro G MARQUE IGNIS : IG8SN2EX MARQI	ois étoiles ; Trois étoiles ;	oiles.					
	ente autorisat valoir ce que	tion a été délivrée à o de droit.	l'entreprise bénéfici	iaire pour		Directeur			

Date Impression: 04/03/2025

PAGE 1 sur 1



ENTITE RESPONSABLE



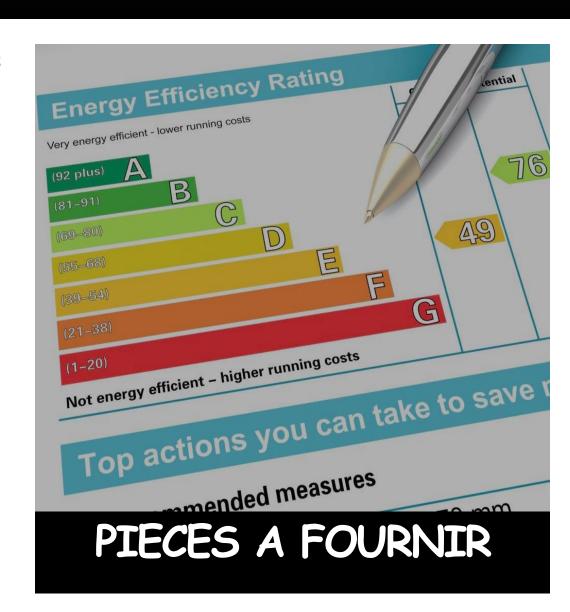
A la suite du décret N° 2025-405 du 16 juillet 2025, CONTRELEC a changé de statut et devient Agence de Contrôle Des Installations Électriques Intérieures et De l'Efficacité Énergétique : Elle hérite donc des activités de l'ex-ABERME



PIECES EXIGEES POUR L'OBTENTION DE LA LICENCE 150

Pour l'obtention de la licence 150, les importateurs doivent fournir :

- 1- Les informations techniques sur le produit, sur le modèle et sur la quantité des appareils à importer ;
- 2- Les résultats de tests des appareils, établis par un laboratoire accrédité ou agrée par l'ANM, au Bénin, dans la sous-région ou dans le pays du fabricant :
- 3- Le certificat de conformité;



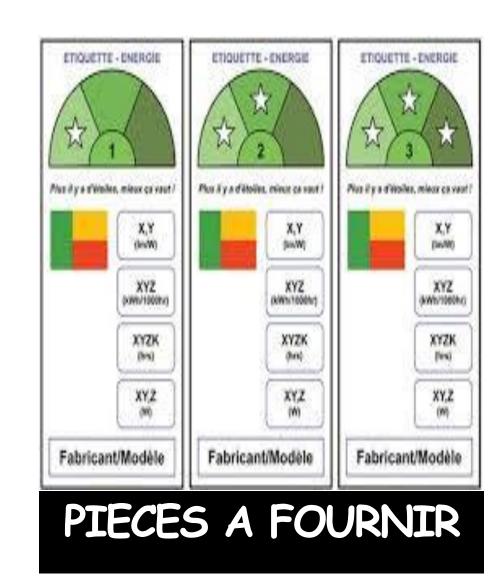
PIECES EXIGEES POUR L'OBTENTION DE LA LICENCE 150

4- Le projet d'étiquette-énergie à

apposer sur lesdits appareils

conformément à la réglementation

nationale.



L'importateur fait une déclaration de son intention d'importation à travers une demande de délivrance de LICENCE 150 ;

Ladite demande est adressée à CONTRELEC sur la plateforme du Guichet Unique du Commerce Extérieur (GUCE) ;

Il joint à sa demande et pour chaque type d'article, les pièces exigées susmentionnées ;

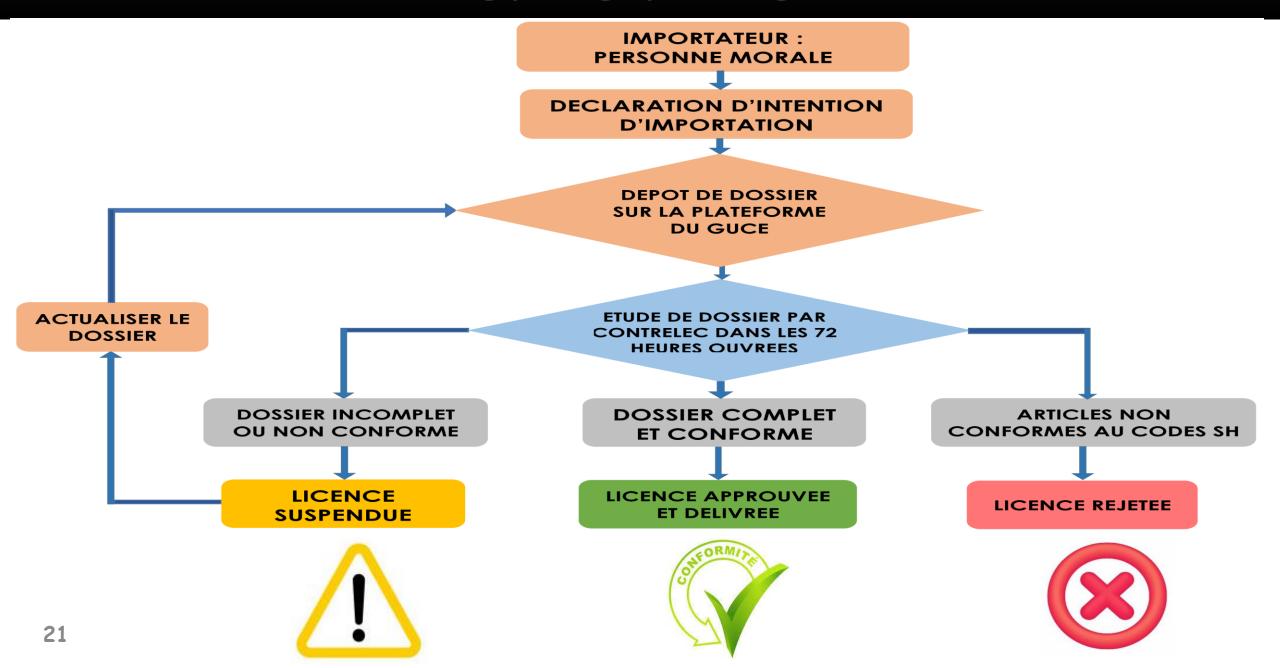
CONTRELEC étudie la requête à travers la vérification de la :

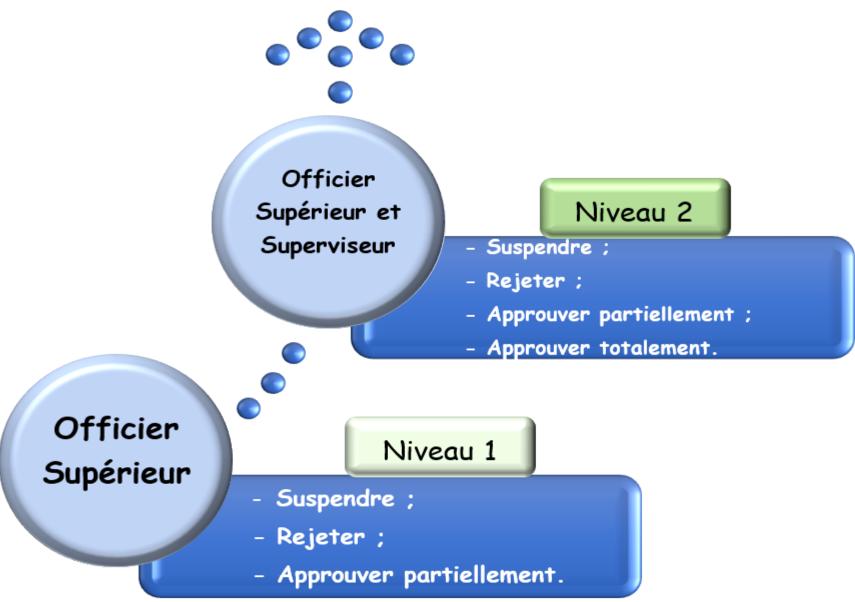
- complétude des dossiers ;
- conformité des informations.

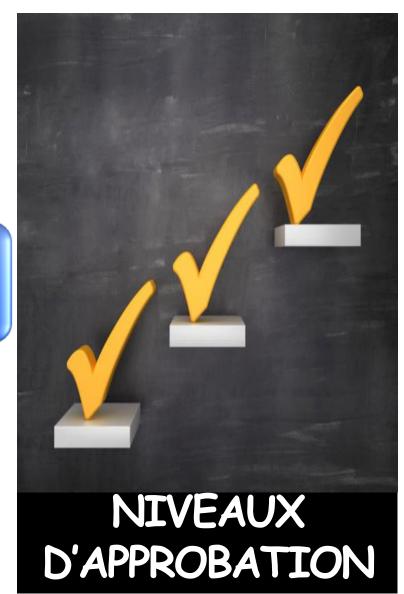
Les résultats suivants peuvent être issus de la vérification :





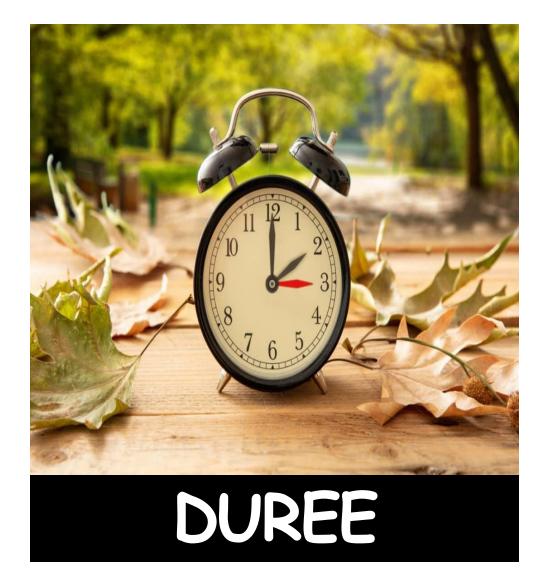






- CONTRELEC dispose de 72 heures ouvrées à compter de la date de soumission pour donner une suite (approbation, suspension ou rejet) à chacune des requêtes ;

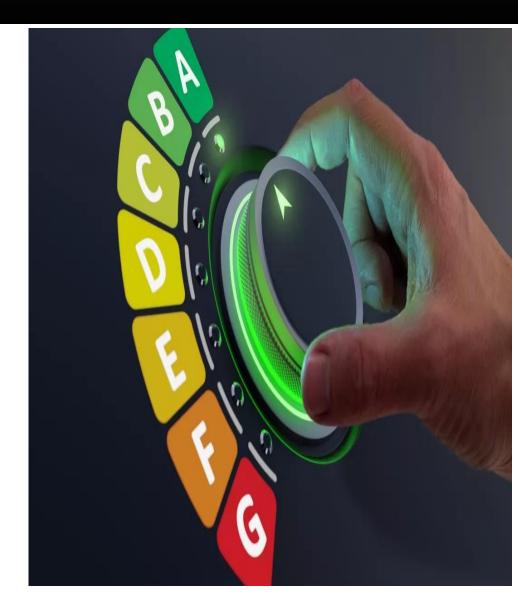
- Ce délai peut être prorogé de 48 heures au besoin.



SPECIFICATIONS TECHNIQUES A RESPECTER

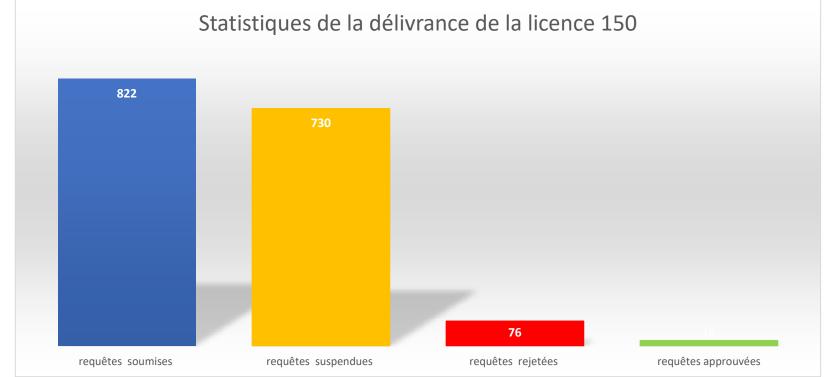
Les Caractéristiques communes :

- 1. Durée de vie minimale ;
- 2. Tolérance de fluctuation de tension-Fréquence;
- 3. Facteur de puissance minimale;
- 4. Indice de rendu des couleurs;
- 5. Indice d'Efficacité Énergétique;
- 6. Classe d'efficacité énergétique;
- 7. Niveau maximal de pression sonore;
- 8. Condition climatique de test suivant la norme ISO;
- 9. Etc.,



POINT ACTUEL

- □ Du 28 janvier 2025 au 30 septembre 2025 :
 - √ 822 requêtes ont été soumises ;
 - √ 730 requêtes ont été suspendues ;
 - √ 76 requêtes ont été rejetées ;
 - √ 16 requêtes ont été approuvées.



□ 709 requêtes émises avant le 28 janvier 2025 ont été rejetées et notification a été faite aux importateurs en vue de les soumettre à nouveau pour prise en compte par CONTRELEC



I - Dossiers souvent incomplets;

II - Non-respect des spécifications

techniques (tensions, EER, IEE,

Code SH, température etc.):



Au niveau du traitement des dossiers

1- Plage de tension exigée : 190 à 260 Volts ;

Tensions généralement fournies : 220 à 240 Volts.



3 - Non-respect des plages de

température conformes au climat

subtropical :+16 à +38°C



I - Certains importateurs méconnaissent les dispositions du décret et de l'arrêté sur :

- Le nombre de pièces à fournir pour l'obtention de la licence;
- Les exigences techniques au niveau des spécifications;
- La déclaration d'intention sur la plateforme du GUCE avant l'importation.



Dans plusieurs boutiques et magasins parcourus, plusieurs équipements (lampes, climatiseurs, réfrigérateurs etc.) sont commercialisés sans l'étiquette énergie nationale (Violation de l'article 12 du décret)



 La licence est délivrée jusque l'à de façon gratuite alors que l'étude des dossiers fait mobiliser des ressources humaines et logistiques non moins négligeables;

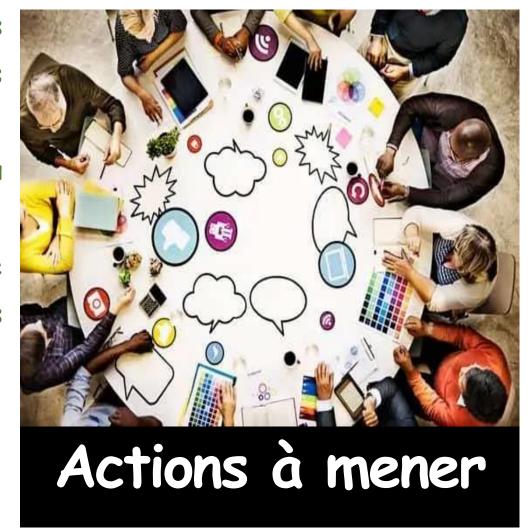
 L'article 13 de l'arrêté stipule que l'importateur paie une redevance pour obtenir le certificat de conformité lors de la déclaration d'intention.



Au niveau de la redevance à payer

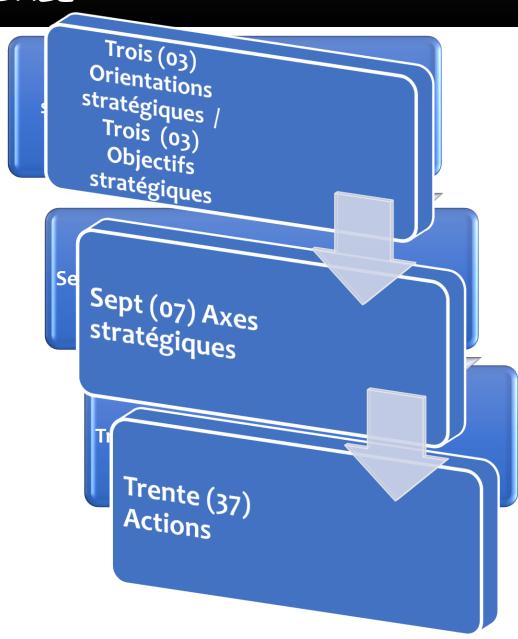
PERSPECTIVES : LICENCE 150

- □ Sensibiliser , informer et communiquer afin que les importateurs s'approprient les dispositions réglementaires ;
- □ Renforcer les contrôles post-importations au niveau des boutiques /magasins ;
- □ Renforcer les actions de communication/sensibilisation du grand public sur les normes minimales de performances ;
- □ Rendre effectivement payante la licence .



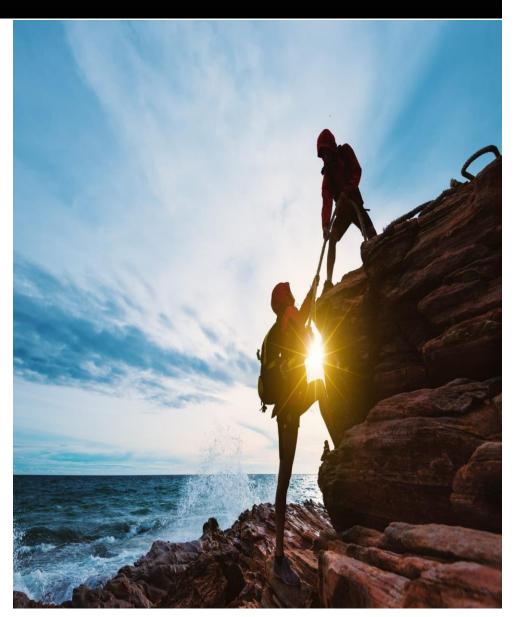
PERSPECTIVE GLOBALE

- ☐ Mise en application des dispositions du décret concédant la mission d'efficacité énergétique .
- Le Bénin s'est doté d'un document de la POLITIQUE NATIONALE DE MAITRISE D'ENERGIE (PONAME) 2020-2030 a et CONTRELEC y jouera un rôle clé . Ce document se décline en :
- Orientation stratégique 1 : Optimisation de l'utilisation de l'énergie électrique à travers l'améliorer de l'efficacité énergétique dans les différents secteurs d'activités.
- Orientation stratégique 2 : Gestion optimale des ressources et des consommations en biomasse et en produits pétroliers.
- Orientation stratégique 3 : Amélioration du cadre juridique et institutionnel



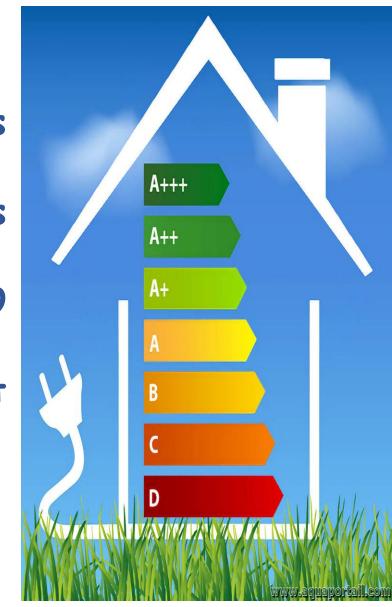
Les défis sont énormes . Il s'agira de s'appuyer sur les dispositions réglementaires , pour assurer les fonctions d'efficacité énergétique, d'étude , de planification et des actions de maîtrise d'énergie .







La gestion des audits énergétiques obligatoires périodiques ISO 50002 : Un arrêté vient d'être pris à cet effet.

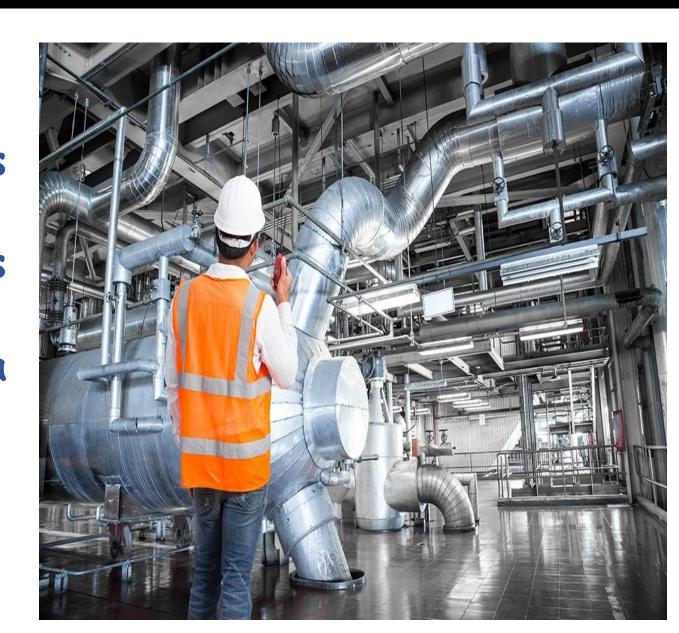


Energy Management System ISO 50001



Mise en place dans les industries et les services d'un système de management de l'énergie basé sur la norme ISO 50001

Formation des acteurs des industries et des services sur le SME basé sur la norme ISO 50001



Appui à

l'opérationnalisation des

laboratoires de test des

lampe, réfrigérateur et

climatiseur



Organisation de formations sur l'efficacité ciblées énergétique, notamment les audits énergétiques dans les différents secteurs.



Instauration

organisation d'une

journée de l'efficacité

énergétique



Fonction de sensibilisation

et communication



Fonction

de

mobilisation

des

financements



Renforcement de

la coopération



